

## **CHARTE DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

### **1) OBJECTIFS**

L'évaluation des enseignements par les étudiants doit être un vecteur de l'amélioration de la qualité des enseignements, par l'instauration d'un dialogue enseignants- étudiants, pour favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants.

L'Université Savoie Mont-Blanc entend poursuivre l'extension et l'amélioration de ces dispositifs en les accompagnant de la présente charte, co-construite par les acteurs des divers processus d'évaluation.

### **2) TROIS DEMARCHES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

#### **L'évaluation des formations**

Enquête annuelle globale organisée par l'Université.

#### **L'évaluation indicative des enseignements**

Organisée par chaque composante, elle permet de questionner les étudiants sur leurs perceptions vis à vis des enseignements qu'elle leur dispense.

#### **L'analyse approfondie d'un enseignement**

Démarche personnelle d'un enseignant volontaire, qui questionne les étudiants de façon précise sur les perceptions qu'ils ont de son enseignement.

### **3) REGLES DE BONNE PRATIQUE**

Les démarches d'évaluation et d'analyse respectent deux principes fondamentaux :

- **La confidentialité** : Les données collectées pour chaque élément constitutif d'enseignement (EC) ne sont pas diffusées en dehors de l'équipe pédagogique responsable de cet élément. Tous les acteurs du processus de collecte des résultats sont tenus au secret professionnel.
- **L'anonymat** : les étudiants répondent aux questionnaires de manière anonyme.

Les processus d'évaluation doivent se dérouler dans un climat de confiance réciproque entre les enseignants, les étudiants et l'institution pour faire émerger une démarche d'amélioration continue des enseignements.